

Compte rendu de la séance du samedi 19 janvier 2019

Présents : VEYSSIERE Michel, SOUQUET Pierre, GALIN Marcel, PAPAIX Martine, GRANIER Lucien, ROGALLE Bernadette, DUPONT Marie-Anne, PAPAIX Yvan, MAURETTE Jean-François, BOYER Patrick, DE LA CRUZ RUEDA Alain.
Secrétaire de séance : BOYER Patrick.

Ordre du jour:

- 1/Adoption du compte-rendu du précédent conseil municipal.
- 2/Compte-rendu des entretiens d'embauches pour l' agent technique communal, l'agent technique et administratif au camping et décisions.
- 3/Compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'AFP et décision.
- 4/Point sur l'hydroélectricité.
- 5/Régie municipale centrale de la Mouline : vote du budget annexe 2019.
- 6/Site Accrobranche : projets d' investissements.
- 7/Questions diverses.

1/Adoption du compte-rendu du précédent conseil municipal.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2/Compte-rendu des entretiens d'embauches pour l' agent technique communal, l'agent technique et administratif au camping et décisions.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Pierre Souquet de quitter la séance puisqu'il est concerné personnellement par ce sujet.

Agent Technique Communal : Monsieur le Maire demande à Monsieur Patrick Boyer de présenter un résumé de l'activité de la commission chargée du recrutement de cet employé. Monsieur Boyer rappelle que nous avons reçu 8 candidatures, que suite à l'analyse des dossiers de réponse à candidature, 2 candidats ont été invités à participer à un entretien avec les membres de la commission (Pierre Souquet, Rémy Rogalle). Ces entretiens ont été effectués le 11 Janvier 2019. Suite aux entretiens, à l'analyse des compétences et l'expérience des candidats, la commission propose de retenir Monsieur Pierre Souquet.

Agent Technique et Agent Administratif du Camping : Monsieur le Maire demande à Monsieur Alain DE LA CRUZ RUEDA de présenter un résumé de l'activité de la commission chargée du recrutement de ces deux employés. Monsieur DE LA CRUZ RUEDA rappelle que nous avons reçu 8 candidatures individuelles et 8 candidatures de couple, que suite à l'analyse des dossiers de réponse à candidature, 7 candidats ont été invités à participer à un entretien avec les membres de la commission (le couple Mr et Mme Royo, Yvan Morgeneeg, Aude Aubry, Laurence Rieu, Kozlowsky et). Ces entretiens ont été effectués le 19 Janvier 2019. Suite aux entretiens, à l'analyse des compétences et la complémentarité des candidatures retenues, la commission propose de retenir Mr et Mme Royo.

Il est proposé que les contrats proposés soit faits sous forme de contrat de stagérisation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de suivre les recommandations des commissions de recrutement et décide de retenir Monsieur Pierre Souquet pour le poste d'agent technique Communal et Mr et Mme Royo pour les postes d'agent technique et agent administratif du camping Le Couledous.

La communication de ces décisions sera faite à tous les candidats. La proposition de contrat sera adressée aux candidats retenus pour les postes vacants.

3/Compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'AFP et décision.

Mr le Maire rappelle qu'il a partagé un résumé écrit suite à l'assemblée générale constitutive tenue le 12 Janvier 2019 à 14 Heures à Aulus les Bains. Il souligne que le conseil municipal avait voté à l'unanimité le projet de constitution de l'AFP. Pour historique, il rappelle que dans le schéma d'organisation européenne, les Pyrénées Centrales étaient destinées en priorité à devenir des zones de tourisme et des zones de loisir. Dans les zones difficiles, la constitution d'AFP était un outil possible pour faciliter le maintien ou la création d'activités agricoles.

Mr le Maire partage le résultat des retours des propriétaires des parcelles constituant le projet de l'AFP.

44.3% se sont prononcés pour

39.7% se sont prononcés contre

16% des courriers sont retournés sans avis.

C'est la première fois qu'en Ariège qu'un projet d'AFP n'obtient qu'une majorité relative alors que la majorité absolue est nécessaire pour constituer l'AFP

D'un point de vue strictement de la légalité, les 16% de courriers retournés peuvent être considérés comme des réponses favorables à la constitution. Cette position n'est pas celle d'une majorité de membres du conseil municipal qui ne souhaite pas l'utiliser pour forcer la décision de constitution de l'AFP contre l'avis des administrés. Un minimum de consensus de la population semble nécessaire.

Mr le Maire précise que si l'AFP est créée, la prochaine étape sera la constitution d'un syndicat composé de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants qui aura la charge de la gestion de l'association (règlement, attribution des parcelles, cohérence de la déclaration des parcelles à la PAC, respect du règlement par les adhérents). Un débat entre les membres du conseil municipal s'installe pour identifier une solution pour sortir de cette situation. Les conclusions de ces discussions amènent à une proposition se résumant de la façon suivante :

- Réunion publique avec les personnes qui se sont prononcées contre la constitution (ou qui n'ont pas répondu pour s'assurer de la bonne compréhension du projet
- Repréciser les points qui sont source d'inquiétudes afin de les clarifier
- Proposer une période probatoire de 5 ans à la place d'une durée de 15 ans

4/Point sur l'hydroélectricité.

A la demande de Mr le Maire, Mr Lucien Granier rappelle la situation quant à la récupération par la commune de la Centrale Hydroélectrique.

Ce résumé inclut les faits suivants :

- Depuis Novembre 2018, la commune procède à tous les recours administratifs nécessaires (référé mesures utiles pour l'accès aux documents techniques décrivant les installations, référé expertise pour une expertise contradictoire des équipements, un référé provision pour le paiement des sommes dues au titre des exercices 2017 et 2018, un référé mesures utiles pour récupération des terrains et autorisations de passages permettant l'accès au bâtiment).
- Le 31 Décembre 2018 a eu lieu la remise des clés à la commune en présence d'IGIC.
- Le 8 Janvier 2019 a eu lieu un état des lieux qui devait être contradictoire mais pour laquelle IGIC ne s'est pas présentée. Cet état des lieux a été fait en présence de HPP, EDF et SPIE. Cet état des lieux a permis en particuliers de voir l'état des roues des deux turbines. Il subsiste des doutes sur la réparation de la roue de l'Ars qui va sans doute nécessiter son remplacement.
- Choix de EDF comme fournisseur du système documentaire de pilotage de l'usine.
- Choix de EDF comme formateur des personnels intervenants sur la centrale

- Choix de EDF comme maintenancier de Niveau 2. Il est entendu avec EDF qu'en régime établi (après une période de fonctionnement de 6 à 9 mois), la commune prendra en charge la totalité de la maintenance de Niveau1 et EDF prendra en charge la maintenance de Niveau2. Pendant la période transitoire, nous nous sommes accordés avec EDF qu'il participerait aussi à la maintenance de Niveau1.
- Un complément d'expertise est prévu du 24 Janvier 2019 au 6 Février 2019. Plusieurs sociétés interviendront dans cette période. Bien que l'usine donne une première impression de robustesse de fonctionnement 3 problématiques doivent être adressées
 - Identifier toutes les faiblesses sur les parties mécaniques (roues en particuliers) pour savoir dans quelles conditions nous pourrions redémarrer en sécurité l'usine et mise en place de capteurs de vibration. Il sera aussi pris un scan des deux roues pour pouvoir avoir des plans afin de lancer la fabrication de nouvelles roues et juger si les roues sont interchangeable.
 - Expertise plus approfondie de la partie Cellules haute tension.
 - Voir les solutions de sécurisation du système de communication entre les sondes de niveau dans les prises d'eau et l'usine.

Tous les rapports d'expertise seront aussi adressés à l'expert judiciaire qui sera nommé dans le cadre du référé expertise

- Redémarrage de la centrale prévu au plus tôt pour le 7 Février suite aux expertises techniques
- Nous faisons aussi venir une société afin d'obtenir un devis pour la mise en place d'une alarme anti-intrusion sur le bâtiment et étudier la possibilité de mettre des caméras de surveillance sur les prises d'eau et sur le bâtiment.

5/Régie municipale centrale de la Mouline : vote du budget annexe 2019.

Mr Granier présente une proposition de budget prévisionnel de la centrale basé sur un chiffre d'affaire de 592K€ HT (11/12^{ème} du CA de 2017 vu l'arrêt de la centrale au mois de Janvier). Il détaille les charges prévues. Il propose que la centrale reverse une redevance au profit de la commune d'un montant de 150K€ HT.

Ce budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

6/Site Accrobranche : projets d'investissements.

Monsieur DE LA CRUZ RUEDA partage les résultats des 2 audits annuels sur le parc accrobranche.

- Audit de sécurité sur les câbles et les EPI (équipement de protection individuelle) .
- Audit phytosanitaire sur la santé des arbres.

Résultats :

- les câbles de vie sont en contact avec les troncs des arbres (dû à la croissance des arbres) d'où une oxydation de ces câbles et une altération constatée de la résistance mécanique des arbres. Pour les EPI , notre système est basique , obsolète et ne garantit plus une sécurité maximum pour notre clientèle. Il faut ajouter que le matériel utilisé par les opérateurs ne sont plus réglementaires.
- l'audit phytosanitaire fait apparaître qu'il n'est plus possible d'intervenir pour ralentir l'impact (étranglement des arbres) sur la majorité des arbres et leur durée d'utilisation est maintenant

compter si aucune action est entreprise et cela dès 2019.

L'investissement prévu est de l'ordre est de 45000 euros H.T . L'association prendra à sa charge sur plusieurs années le remplacement des casques et baudriers.

La proposition est d'accorder le budget pour ces investissements et de faire une demande de subvention le plus rapidement possible.

Proposition acceptée à l'unanimité.

7/Questions diverses.

1/Association de jeunes bénévoles.

Mme Bernadette Rogalle et Mr Marcel Galin partage le fait qu'ils ont rencontré une association qui propose de faire des chantiers sur la commune qui seraient réalisés par des jeunes volontaires européens qui viendraient travailler 3 semaines à Aulus (5h de travail par jour). La Municipalité doit participer en fournissant une gazinière, un réfrigérateur et une subvention de 3500€. On pourrait bénéficier d'un groupe allant de 8 à 15 personnes. L'encadrement technique de ces personnes pour les chantiers confiés est aussi à la charge de la Mairie. On propose la période du 18 Aout au 8 Septembre 2018. Il est aussi nécessaire de fournir l'outillage motorisé si il est nécessaire à la réalisation des travaux.

L'ensemble du Conseil Municipal se prononce favorable à ce projet à l'unanimité. Les chantiers sont à définir (nettoyage des alentours du parking au départ de la route du pont du Midi, murs et grilles du camping,)

2/Médiathèque.

L'employé de la Médiathèque demande l'achat d'un rétro projecteur (budget 500€) et d'un radiateur. Vu que cet employé est maintenant payé par la Communauté des Communes, le Conseil Municipal propose que cette demande soit adressée à la Communauté des Communes.

VEYSSIERE Michel	GALIN Marcel
PAPAIX Martine	GRANIER Lucien
BOYER Patrick	DE LA CRUZ RUEDA Alain
MAURETTE Jean-François	DUPONT Marie-Anne
SOUQUET Pierre	ROGALLE Bernadette
PAPAIX Yvan	